

**ETRE AGRICULTRICE DANS UNE EXPLOITATION SEMI-MECANISEE
EN SAVANE (Côte d'Ivoire Centrale).**

Véronique LASSAILLY-JACOB
CNRS - Laboratoire de Sociologie
et Géographie Africaines

Cette communication présente les résultats d'une mission réalisée cette année dans la région du Bouaké en pays Baoulé. Elle eut lieu dans le cadre d'une intervention du Projet Motorisation Paysanne (PMP), projet de recherche-développement rattaché au Centre Ivoirien du Machinisme Agricole (CIMA). Cette mission avait pour objectif d'analyser les répercussions socio-économiques d'un nouveau système de culture semi-mécanisé sur les agricultrices concernées et d'évaluer le bien-fondé des efforts tentés par les responsables pour réhabiliter les femmes dans le Projet.

En effet, le PMP s'était lancé en 1983 dans une opération de reprise de blocs cultureux presque intégralement en jachère à cette époque. Ils avaient été défrichés et mis en valeur par une société d'Etat dissoute en 1980 (1). Cette opération consistait à créer sur ces blocs des exploitations motorisées de cultures annuelles sous pluie (2) gérées par des groupements de producteurs villageois devenant propriétaires de leurs moyens de production (un tracteur de 45 chevaux avec ses équipements) (3). La campagne agricole de 1986-87 touchait 8 villages de la région de Béoumi, Bodokro et Botro c'est-à-dire 65 exploitations de 5,6 ha en moyenne. Les deux premiers groupements

avaient acquis une chaîne mécanisée complète et commençaient à rembourser leurs emprunts auprès de la BNDA, Banque Nationale du Développement Agricole.

Face aux résultats encourageants de ces premières années, les responsables avaient pour objectif de passer dès 1987 du stade "Expérimentation" à celui de "Projet de Développement" : ils souhaitaient élargir progressivement leur aire d'intervention à l'ensemble des villages de la savane possédant des blocs cultureux de taille suffisante. Leur programme avait toujours fait une large place à la formation agrotechnique des exploitants mais, en 1986, il s'élargissait à l'étude de l'intégration des femmes : une nouvelle responsable de l'animation féminine était chargée d'étudier "les conditions d'intégration des épouses des paysans à la mise en culture des parcelles et leur réelle participation aux travaux du bloc mis en valeur par le groupe" (4).

Nous devons apporter notre contribution à cette étude par une triple analyse, celle du rôle économique des femmes dans le système traditionnel, celle des conséquences du Projet sur la situation des femmes et les attitudes qu'elles adoptaient en réponse à cette situation et enfin celle des tentatives de réhabilitation des femmes au sein du Projet. Notre enquête s'est déroulée dans 4 villages (5) sélectionnés en fonction de leur degré d'ancienneté dans le Projet : Komo, Kongossou, Yobué Nzué et Guienzoukro, villages de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème année. Les exploitants de Guienzoukro avaient donc acquis leur chaîne mécanisée.

Etre agricultrice dans une exploitation traditionnelle en savane.

Outre la responsabilité des tâches domestiques quotidiennes, (approvisionnement en eau, en bois, entretien de la cour, soins aux enfants, préparation des repas) les femmes sont chargées également de l'approvisionnement en vivres de leur famille. Leur rôle dans la production, la transformation et la circulation des produits vivriers est essentiel. Elles mettent à la disposition des leurs une partie de cette production et s'attribuent les revenus des surplus qu'elles se chargent de commercialiser. Mais, dépourvues de droits fonciers coutumiers, elles sont toujours dépendantes des hommes quant à leur accès à un facteur de production primordial qui est la terre et cette dépendance entrave leur liberté

d'action.

C'est au chef de famille qu'il incombe de défricher la terre car lui seul dispose de droits fonciers coutumiers. C'est lui qui décide de l'emplacement de son exploitation, de la superficie des parcelles et du choix des variétés d'igname cultivées. Il doit également préparer le sol pour la plantation des ignames en confectionnant des buttes.

Les femmes de sa famille (épouses, mère, veuve, filles à partir de 13-14 ans et tant qu'elles logent sous son toit) reçoivent alors un droit d'usage de quelques années (3 à 4 ans) d'une portion, d'un ou de plusieurs champs d'ignames. Lorsqu'il y a division d'une parcelle, les limites entre les attributaires sont bien visibles dans le paysage, matérialisées par une rangée de pieds d'ananas ou par une rigole, transformant chaque lot en une véritable petite propriété privée.

Les attributaires deviennent alors seuls "maîtres à bord" pour la conduite de leur exploitation. Elles s'emparent de l'espace resté libre entre et sur les pentes des buttes pour y semer successivement des condiments (gombo, piment, aubergines, tomates) puis du maïs et du manioc lorsque les grimpants de l'igname sortent de terre. Les plantes à épices arrivent à maturité à diverses périodes de l'année et leur durée de production ou de reproduction s'échelonne sur plusieurs mois. Elles assurent ainsi une petite production quasi-journalière dont une partie, gombo et piment, est conservée au sec en perspective des périodes creuses. Les femmes sont ainsi assurées de pouvoir préparer chaque jour la sauce qui doit accompagner le repas du soir.

L'homme retourne sur les parcelles pour récolter les ignames et construire les abris (coucou, fongo) qui serviront à stocker la récolte. Puis, il prépare le sol pour les cultures suivantes, billons pour l'arachide ou ameublissement de la terre pour le ouré-ouré (6) et le maïs. Les femmes sont ensuite responsables du semis, de l'entretien puis de la récolte de ces trois cultures. Les autres plantes, manioc, ananas, maïs, condiments sont soigneusement conservées, entretenues et parfois même multipliées. A la suite des récoltes de l'arachide, du maïs et du ouré-ouré, l'homme peut intervenir à nouveau pour préparer le sol en vue du semis du riz ou du coton dont il sera chargé ; parfois aussi, la parcelle n'est plus consacrée qu'au manioc et aux condiments.

La femme vient se servir presque chaque jour sur l'un ou l'autre de ses champs traditionnels qui font quasiment office de "garde-manger"

familial. La diversité de ces petites productions vivrières est à la fois source de sécurité et d'un régime alimentaire équilibré. Quant aux surplus, ils sont commercialisés par les femmes et les revenus qu'elles en tirent leur assurent une certaine autonomie économique.

En effet, il n'y a pas un seul mais deux budgets familiaux dans l'unité de production ; mari et femme pouvoient chacun avec leurs propres ressources à l'entretien de la cellule familiale. En général, le mari prend à sa charge les gros frais du ménage (scolarisation des enfants, construction, médicaments) tandis que la femme affecte plus volontiers ses propres ressources au bien-être familial (achat de poisson, savon, pétrole, huile) et en particulier à l'entretien des jeunes enfants. Elle tire des petits revenus de la commercialisation de ses productions (condiments frais ou secs, maïs, manioc, arachide, ouré-ouré, riz, ananas) ou bien de celle des produits de la cueillette (graines de palme, fruits, fagots, balais) ou encore de la vente d'un petit bétail.

Ces petites sommes d'argent acquises tout au long de l'année lui permettent de bien tenir son rôle de "maîtresse de maison".

Etre agricultrice dans une exploitation semi-mécanisée en savane.

Devenues co-responsables, du fait de leurs époux, d'exploitations semi-mécanisées de 5 ha en moyenne, les femmes étaient tenues d'assumer des travaux manuels agricoles plus diversifiés, plus importants et plus pénibles qu'auparavant. Hormis le buttage et la récolte de l'igname, l'ensemble des traitements phyto-sanitaires et la moisson du riz, elles participaient à tous les travaux manuels effectués sur les blocs : épandage d'engrais et d'herbicide, sarclage et récolte de toutes les cultures, démariage et resemis du maïs et du coton, surveillance du riz.

Ces travaux étaient très accaparants (superficies nettement plus grandes que dans le système traditionnel) et effectués dans des conditions particulièrement pénibles en l'absence de tout ombrage sur ces vastes étendues intégralement défrichées. Cette réflexion sur la dureté du travail assumé sur les blocs nous a été faite à plusieurs reprises. Il est sûr que les parcelles traditionnelles parsemées d'arbres ou d'arbustes représentent un milieu plus frais et plus accueillant.

Si les femmes étaient désormais largement mobilisées par les travaux culturels à effectuer sur le bloc, elles ne contrôlaient plus en outre ni la conduite de cette exploitation ni le produit de leur travail. L'exploitant était le seul interlocuteur des animateurs du PMP pour la gestion de son exploitation mécanisée (choix des assolements, respect des calendriers culturels, etc...). L'intégralité des revenus, une fois déduits les charges et l'épargne, revenaient à l'homme qui disposait seul de l'utilisation de cet argent. Il en remettait parfois une partie à sa ou ses épouses mais les sommes que nous avons pu connaître pour la dernière campagne agricole se situaient toutes entre 10.000 et 15.000 F.CFA ce qui paraissait très modique aux yeux des bénéficiaires. Dans ce nouveau système de culture, les femmes devenaient une main d'oeuvre agricole bénévole et suremployée sur les exploitations de leurs époux.

Elles étaient toutefois assurées d'une autonomie vivrière plus grande qu'auparavant puisque une part des productions du bloc était réservée à la consommation : igname, riz, maïs, arachide, ouré-ouré assuraient un appoint substantiel à l'alimentation de la famille. Toutefois, cet appoint n'était que partiel puisque ces productions ne représentaient qu'une partie des aliments de la famille ; les ignames Lokpa et Krenglé, le manioc, les condiments et tous les produits de la cueillette (graines de palme, bananes, ananas, papayes ou mangues) étaient absents de l'assolement des exploitations sur blocs. Les femmes avaient bien essayé d'introduire la culture des tomates et du gombo sur les parcelles d'igname mais l'épandage d'herbicide tout de suite après le semis puis le labour des parcelles juste après la récolte réduisaient considérablement la période de maturation et donc de production de ces plantes.

Stratégies féminines en réponse au système semi-mécanisé.

Ces stratégies étaient diverses selon qu'il s'agissait des épouses des exploitants PMP ou des autres femmes du village. Les premières tournaient ostensiblement le dos au bloc en s'efforçant de conserver une petite exploitation marginale, les secondes s'employaient volontiers sur le bloc pour en tirer des revenus souvent conséquents.

Malgré les réticences de l'encadrement et celles de leurs maris,

toutes les femmes des exploitants PMP parvenaient à disposer de l'usage d'au moins une parcelle traditionnelle consacrée surtout à l'igname Lokpa ou au manioc, deux cultures absentes de l'assolement du bloc. Arachide et ouré-ouré n'occupaient qu'une place très minoritaire sur ces parcelles, les femmes faisant état d'un manque de temps pour la conduite de ces cultures. L'importance de ce secteur traditionnel variait selon la durée de participation des exploitants au Projet.

C'est à Komo, village de 1^{ère} année et à Guienzoukro, village de 4^{ème} année, que la place occupée par les parcelles traditionnelles était la plus faible et que les femmes de ces deux groupements étaient les plus insatisfaites. A Komo, 5 femmes sur les 11 interrogées n'avaient pas reçu cette année le droit d'usage d'un champ d'igname car la totalité des stocks avaient été utilisés comme semenceaux sur les parcelles du bloc. Elles ne disposaient que de parcelles de 2^{ème} année. Les 6 autres femmes ne bénéficiaient que d'une petite parcelle d'igname de variété Lokpa et Krengle.

A ce problème de pénurie en semences, s'ajoutait à Guienzoukro celui de la disponibilité des hommes qui se prétendaient trop débordés par les travaux cultureux à assumer sur le bloc pour disposer du temps nécessaire à l'ouverture de parcelles traditionnelles. Cette affirmation s'accompagnait d'un désir aisément perceptible de ne pas favoriser une dispersion de l'effort de leurs femmes pour le consacrer en priorité aux travaux du bloc. Ce sont donc les femmes nouvellement intégrées dans le Projet et celles dont les époux venaient d'acquérir une chaîne mécanisée qui se sentaient les plus lésées dans leurs droits, droits à un "espace de liberté" leur assurant autonomie économique et rôle de "soutien de famille" pour les vivriers. Cette dégradation se faisait également sentir chez les femmes habitant des villages réinstallés comme ceux de Guienzoukro et de Yobué Nzué. Au manque de disponibilité des hommes s'ajoutait le problème d'accès au droit de cultiver sur les terres situées en marge des blocs et qui étaient toujours la propriété des villages d'accueil (7). Ces derniers continuaient d'exiger des prestations en nature (travail et cadeaux) en échange d'un droit de culture qui devait être renégocié chaque année et ces tracasseries incessantes décourageaient les exploitants. De plus, les femmes de ces villages étaient déjà appauvries par l'absence de ressources extra-agricoles dont elles auraient pu tirer de petits revenus (vente de bois, de balais, graines de

palme ou petit bétail). Installées sur les terroirs des villages voisins, elles n'avaient qu'un accès très limité à ces ressources. Cette baisse de revenus féminins liée à celle des productions vivrières commençait à avoir des répercussions néfastes sur la situation nutritionnelle de ces familles ; lors de notre passage, quelques femmes n'avaient quasiment plus de réserves de condiments et ne pouvaient en acheter.

Certaines d'entre elles n'acceptaient pas cette situation vécue comme une déchéance. Elles avaient pris l'initiative d'obtenir coûte que coûte l'usage de vraies parcelles traditionnelles malgré les réticences conjugales. Elles avaient fait appel à un fils, à un gendre ou à une main d'oeuvre extérieure pour se faire défricher et butter des parcelles d'igname. D'autres s'étaient fait "prêter" des parcelles où l'igname avait déjà été récolté par le propriétaire pour y implanter des cultures de 2ème années (maïs, arachide, ouré-ouré) et du manioc. D'autres enfin avaient acheté des champs de manioc sur pied pour leurs besoins de consommation. Les femmes habitant les villages réinstallés tentaient de se faire attribuer l'usage des terres vancantes situées sur les blocs et en particulier, celles des "andains". Ces bandes de végétation naturelle de 5 m de largeur, parallèles aux courbes de niveau, avaient été conservées pour leur rôle anti-érosif et étaient dépourvus de droits fonciers. Malgré la désapprobation de l'encadrement qui craignait la perte du rôle anti-érosif de ces andains, les femmes y cultivaient de petits champs d'igname ou de manioc.

Les autres femmes du village impliquées dans l'opération PMP vivaient cette expérience d'une façon totalement opposée. Elles n'en tiraient que des bénéfices à la différence des épouses PMP qui en subissaient surtout les contraintes.

Certaines d'entre elles étaient actuellement les grandes bénéficiaires de ces exploitations mécanisées. En effet, la main d'oeuvre familiale des exploitations PMP, même augmentée d'apports extérieurs occasionnels, ne suffisait pas à assumer l'ensemble des travaux manuels du bloc d'autant plus lourds que l'exploitation était plus grande (celle-ci peut atteindre 11 ha). Toutes les exploitations que nous avons enquêtées faisaient appel à une main d'oeuvre extérieure, composée de jeunes du village, Dioulas de passage et surtout de femmes. A l'exception de la récolte de l'igname, ces femmes étaient sollicitées pour tous les travaux d'entretien et de récolte des cultures et les tâches qu'elles effectuaient

dans l'igname, le maïs ou le riz étaient rétribuées en nature au moment des récoltes : les dons de cuvettes de riz, de maïs et d'igname représentaient un appoint substantiel à l'alimentation de leurs familles. Les travaux manuels dans les cotonniers étaient assumés également en grande partie par les femmes et étaient rémunérés en espèces. La main d'oeuvre féminine travaillait le plus souvent sous contrat (5.000 F pour un carré sarclé ou récolté) ou comme journalière (500 F par jour). Certaines femmes pouvaient obtenir jusqu'à 40.000 F.CFA ce qui représentait un appoint monétaire non négligeable.

Nous avons rencontré des groupements féminins d'entraide ou "Mgbli", constitués d'une dizaine de femmes qui travaillaient ensemble sur les parcelles les unes et les autres ; elles se louaient également sur des exploitations extérieures et en particulier sur les parcelles de coton du bloc dont les travaux agricoles étaient rémunérés. L'argent gagné était soit redistribué entre les femmes, soit conservé dans une cagnotte qui pouvait servir à financer des fêtes comme des funérailles qui exigent de grosses dépenses. Un système d'amende, instauré pour pénaliser les "mauvaises têtes", et une entraide très diversifiée (approvisionnement en semences) assuraient une grande cohésion entre les femmes d'un "Mgbli".

Conscients de l'existence d'un malaise grandissant chez les épouses des exploitants PMP, qui menaçait le bon fonctionnement du nouveau système, les responsables du Projet tentèrent donc de trouver des solutions pour valoriser le travail des femmes sur le bloc.

Les tentatives de réhabilitation des femmes dans le Projet.

Animateurs et responsables du Projet s'efforcèrent de rétablir les épouses PMP dans leurs droits traditionnels sur les blocs, droits à des productions vivrières et à des revenus propres. La première tentative fut celle d'introduire sur le bloc des cultures de premier cycle, maïs, arachide, ouré-ouré, qui sont des cultures de femmes dans le système traditionnel.

Maïs à cycle court, arachide et ouré-ouré furent introduits sur les blocs sur de petites surfaces comme cultures de 1er cycle avant le riz. Elles devaient permettre à la fois l'économie d'un labour pour la culture de 2ème cycle, un meilleur contrôle de l'enherbement et surtout une valorisation du

travail des femmes sur les blocs par des cultures dont les revenus leur sont traditionnellement attribués. Toutefois si les deux premiers objectifs se réalisèrent, le troisième fut détourné de son but initial : non seulement ces nouvelles spéculations augmentèrent le travail des femmes sur le bloc mais encore les revenus de la vente furent récupérés par les hommes. Intégrées dans l'assolément, ces cultures furent tout naturellement inscrites "au nom des hommes" qui prenaient à leurs charges les intrants et les prestations mécanisées. Ils s'estimèrent donc propriétaires du produit, de la vente. A Yobué-Nzué, l'intégralité du revenu tiré du ouré-ouré de la campagne 1985, pourtant récolté, transformé et vendu par les épouses, fut récupéré par les maris. Les femmes qui s'étaient consacrées à cette culture ne reçurent comme rétribution qu'une cuvette de ouré-ouré pour la consommation familiale.

Les encadreurs ont semble-t-il échoué dans cette tentative de réhabilitation des femmes qui fut "récupérée" à leur insu par les hommes. Cet exemple démontre bien que les exploitants tendent à se substituer à leurs femmes dès qu'un revenu agricole, de quelque origine soit-il, atteint une certaine importance dans le circuit moderne. Ils peuvent s'approprier ce revenu d'autant plus facilement qu'ils sont toujours les seuls à avoir accès aux moyens de production ; c'est à ce niveau que les encadreurs auraient dû intervenir en permettant aux femmes de contrôler conjointement aux hommes la conduite de leurs exploitations et donc d'avoir accès à une part des revenus. Cela supposait des actions de formation et de vulgarisation auprès des femmes afin qu'elles soient capables de gérer au même titre que les hommes une exploitation moderne.

Une nouvelle tentative débuta lors de la campagne 86-87, se concrétisant par l'ouverture d'un "Trofié" sur le bloc. "Trofié" signifie en Baoulé "champ pour la sauce" c'est-à-dire condiments. Celui-ci existe dans le système traditionnel, les femmes consacrant parfois intégralement une parcelle à des cultures de gombos, piments, tomates ou aubergines.

Cette initiative, prise par les responsables du Projet, de réserver une portion du bloc au "Trofié" reçut un accueil très favorable de la part des femmes et même des hommes. Ces derniers acceptèrent volontiers de faire une place à leurs épouses sur le bloc en leur donnant l'usage exclusif d'une portion, considérant cette action comme un cadeau offert à leurs femmes mais un cadeau intéressé car ils seront sûrs de cette façon de garder leurs épouses à proximité de l'exploitation moderne.

Seuls, les hommes de Kongossou refusèrent d'accorder à leurs épouses un "Trofié" sur le bloc. Ils jugeaient que la surface défrichée était tout juste suffisante pour leurs cultures.

Il s'avéra d'après notre enquête que les femmes de ce village traditionnel disposaient de parcelles vivrières de taille suffisante pour satisfaire leurs besoins et que la présence d'un "Trofié" sur le bloc était moins nécessaire que dans les villages transférés connaissant des problèmes fonciers.

Chaque femme reçut en moyenne 5 ares d'une parcelle labourée qu'elle sema en gombo et en piment. A Yobué Nzué seulement, les femmes du groupement se constituèrent en "Mgbli" derrière un président dynamique et décidèrent de mettre en valeur un "Trofié" collectif.

Cette opération avait pour objectif de concentrer et valoriser la force de travail féminine sur le bloc en y introduisant des cultures exclusivement féminines. Cela supposait donc la disparition du secteur traditionnel marginal qui n'avait plus de raison d'exister. Or, celui-ci s'est maintenu fermement pour trois grandes causes : tout d'abord par la garantie de sécurité alimentaire qu'il représente au cas où les productions du bloc seraient mauvaise, ensuite par la présence de cultures essentielles dans l'alimentation Baoulé que sont l'igname Lokpa et le manioc, absents des spéculations du nouveau système ; et enfin par sa fonction d'"espace de liberté" où l'agricultrice est seule maîtresse à bord et contrôle le produit de son travail.

Conclusion.

"Bien que l'on parle de plus en plus de leurs rôles, ni le plan de Lagos, ni le rapport Berg, ni les nouveaux accords de Lomé III pour n'en citer que quelques-uns, ni les différentes stratégies alimentaires nationales ne prennent sérieusement les femmes en compte comme agents économiques pertinents. Cécité culturelle ou cécité politique" (8).

Les efforts du PMP en faveur des femmes doivent être soulignés car celles-ci sont généralement absentes des politiques et des projets de développement. Toutefois, ces efforts n'ont pas eu les résultats escomptés :

les revenus monétaires des cultures de 1^{er} cycle, traditionnellement attribués aux femmes, ont été détournés par les hommes à l'insu de l'encadrement et l'introduction d'un "Trofié" exclusivement féminin n'a pas fait disparaître le secteur vivrier marginal, jugé préjudiciable au bon fonctionnement du Projet.

Les actions entreprises par les aménageurs en faveur des femmes sont trop partielles pour atteindre leur but. Introduire des cultures "féminines" ne représente qu'un maillon d'une chaîne qui comprend action de formation et accès aux facteurs de production. La non prise en compte de l'ensemble des maillons de cette chaîne conduit à la "récupération" de l'intervention par les hommes.

NOTES.

(1) Ces blocs culturaux furent ouverts dans les années 80 à proximité des villages reconstruits en savane pour les déguerpis du barrage de Kossou. Ils représentent une superficie de 9.000 ha de terres, intégralement défrichées, de bonne qualité agronomique et encore peu embroussaillées en raison de leur jachère récente.

(2) La portion de bloc mise en valeur couvre en moyenne 50 ha divisés entre 10 exploitants. Les cultures principales sont l'igname, le riz, le maïs et le coton. Des cultures de 1^{er} cycle, telles que l'arachide, le ouré-ouré ou le maïs à cycle court sont en train de se généraliser.

(3) Chaque groupe d'exploitants utilise en gestion commune pendant 3 ans le matériel fourni par le CIMA. Au terme de chacune des trois campagnes agricoles, "les paysans doivent non seulement assurer l'équilibre financier de l'exploitation (paiement de toutes les charges inhérentes à cette exploitation) mais son devenir par le dépôt d'une épargne annuelle d'un montant de 1,5 à 2 millions de F. CFA. Au terme de la troisième campagne, un dossier de prêt est introduit par le groupe auprès d'un organisme bancaire et l'épargne est mobilisée en vue de l'acquisition d'une chaîne neuve qui sera la propriété du groupe. La chaîne expérimentale est alors retirée pour être attribuée à un nouveau groupement assurant ainsi la reproduction du système" (réhabilitation des blocs de l'A.V.B. dans la région de Béoumi, PMP, 1986, pp. 15-16).

(4) "Notes relatives à l'exécution de la campagne agricole 1986-87", PMP, p.8.

(5) Nous avons procédé par questionnaires individuels soumis directement à chacune des épouses des exploitants PMP de ces quatre villages soit 44 femmes représentant environ la moitié des épouses impliquées actuellement dans le Projet. Cette enquête s'est tout naturellement élargie par des entretiens au hasard des rencontres avec d'autres femmes concernées par le projet.

(6) Le ouré-ouré ou Citrillus sp. est une cucurbitacée rampante dont les graines sont utilisées pour la confection d'une sauce.

(7) Installés sur des terres déjà appropriées, les déguerpis de la savane n'obtiennent de droits fonciers que sur des "mini terroirs" constitués en

grande partie des blocs cultureux qui furent mis à la disposition de quelques familles volontaires. Les autres familles, soit plus de la moitié de la population villageoise, devinrent des paysans sans terre, obligés de négocier chaque année des droits de culture avec les détenteurs coutumiers de la terre.

(8) BISILLIAT, Jeanne, in *Femmes et politiques alimentaires*, ORSTOM, 1985, p. 27.

BIBLIOGRAPHIE

CORREZE, Annette, "Stratégies alimentaires, stratégies féminines, interventions de développement", in *Femmes et politiques alimentaires* pp. 309-404, ORSTOM, Colloques et Séminaires, 1985.

DROY, Isabelle, "Femmes et projets de développement rural en Afrique subsaharienne". Thèse pour le doctorat de 3ème cycle, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 533 pages, 1985.

KERMAN, Claude, "Profession : Agricultrice" in *Inter Tropiques* n°3, février 1984, pp. 8-11.

LASSAILLY, Florence, "L'autosuffisance conjugée au féminin", in *Inter Tropiques*, n° 10, avril 1985, pp. 18 et 27.

"Réhabilitaion des blocs de l'A.V.B. dans la région de Béoumi". Projet Motorisation Paysanne, document interne, 28 pages, 1986.

"Notes relatives à l'exécution de la campagne agricole 1986-87". projet Motorisation Paysanne, document interne, 53 pages, 1986.